

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 92.091

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 19 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Octobre 1992

12 Octobre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BERLAND par M. LE GUEUT
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MUSSETTI par M. HUGENDOBLER
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation du Centre Médico-Social - Demande de subvention 1993

VOTE : UNANIMITE

Les locaux du Centre Médico-Social sont actuellement peu fonctionnels, trop exigus et nécessitent en outre, qu'il soit procédé à une réhabilitation constante.

Compte-tenu de cette situation, il a été étudié en concertation avec les utilisateurs du centre, un projet de réhabilitation et d'extension des bâtiments s'établissant comme suit :

- réhabilitation du bâtiment existant	1.425 m ²
- extension	220 m ²

TOTAL	1.645 m ²

Les travaux de réhabilitation concernent :

- la réfection de la toiture
- la redistribution du cloisonnement intérieur
- la redistribution du chauffage
- la mise aux normes électriques
- la rénovation des locaux tous corps d'état
- l'isolement thermique des bâtiments

Le coût d'objectif du projet élaboré par les Services Techniques est estimé à la somme de 7.100.000 Francs.

L'opération pourrait être réalisée en deux tranches :

. l'une en 1993 à concurrence de	4.940.000 F.
. l'autre en 1994 à concurrence de	2.160.000 F.

La somme de 7.100.000 Francs se décompose comme suit :

- travaux de réhabilitation	5.970.000 F.
- travaux d'agrandissement	1.130.000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de réhabilitation d'extension du CENTRE MEDICO SOCIAL, ainsi que de confirmer par délibération la demande de subvention au taux maximum auprès du CONSEIL GENERAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le dossier élaboré par les Services Techniques,

- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de réhabilitation et d'extension du CENTRE MEDICO SOCIAL
- de solliciter du CONSEIL GENERAL une subvention au taux maximum.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Octobre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan

Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,